



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 20 MARS 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-40

OBJET : Approbation du rapport annuel d'activité pour l'année 2016 concernant la gestion de la gare RER E Nogent-sur-Marne / Le Perreux-sur-Marne.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	70
Représentés	16
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Chantal CANALES représentée par Alain PAVIE, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Pascale MARTINEAU représentée par Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Christel ROYER représentée par Pierre CARTIGNY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline VISCARDI représentée par Nicole CERCLEY

Absents : Alain DEGRASSAT, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170320-D17-40-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 20 MARS 2017

OBJET : Approbation du rapport annuel d'activité pour l'année 2016 concernant la gestion de la gare RER E Nogent-sur-Marne / Le Perreux-sur-Marne.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention signée le 10 avril 2012 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne pour confier à cette dernière la gestion de la Gare routière de Nogent-Le Perreux à compter du 2 janvier 2012,

VU le projet de rapport d'activité pour l'année 2016,

CONSIDERANT qu'en sa qualité de gestionnaire, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne assumait jusqu'au 31 décembre 2015 la sécurité, l'entretien et la maintenance dans l'enceinte de la gare,

CONSIDERANT que les compétences de l'ancien EPCI Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne sont intégralement transférées à l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois en vertu de l'article L.5219-5 du CGCT,

CONSIDERANT que l'article 5.2.2 de la convention de gestion prévoit qu'un rapport d'activité doit être rédigé annuellement et transmis au STIF au plus tard le 30 août de l'année suivante,

CONSIDERANT que ce rapport doit permettre de justifier la conformité de l'ensemble des indicateurs de qualité figurant dans le référentiel du STIF sur la qualité du service offert en gare et conditionne le montant de la subvention allouée à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, pour la qualité du service rendu, sans pouvoir dépasser le plafond de 8 000 €,

CONSIDERANT que pour l'année 2016, le STIF a octroyé au titre de la qualité de service 8 000 € à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver ce rapport,

Après avis favorable de la commission mobilité, déplacements, transports du 1^{er} mars 2017,

DELIBERE

APPROUVE le rapport annuel d'activité pour l'année 2016 concernant la gestion de la gare RER E Nogent-sur-Marne/Le Perreux-sur-Marne,

DIRE que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 70 du budget principal de l'Etablissement public territorial.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170320-D17-40-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017